

PRAYERS.

The Honourable the Speaker informed the Senate that a communication had been received from the Secretary to the Governor General.

The communication was then read by the Honourable the Speaker as follows:—

GOVERNMENT HOUSE

OTTAWA

October 12, 1976

Madam,

I have the honour to inform you that His Excellency the Governor General will arrive at the Main Entrance of the Parliament Buildings at 1.40 p.m. on this day, Tuesday, the 12th of October 1976, and when it has been signified that all is in readiness, will proceed to the Chamber of the Senate to open formally the Second Session of the Thirtieth Parliament of Canada.

I have the honour to be,
Madam,

Your obedient servant,

ESMOND BUTLER,
Secretary to the Governor General.

The Honourable
The Speaker of the Senate,
Ottawa.

Ordered, That the communication do lie on the Table.

The Honourable the Speaker having put the question whether the Senate do now adjourn during pleasure to await the arrival of His Excellency the Governor General, it was—

Resolved in the affirmative.

After awhile, His Excellency the Governor General having come and being seated upon the Throne—

The Honourable the Speaker commanded the Gentleman Usher of the Black Rod to proceed to the House of Commons and acquaint that House that:—

“It is the pleasure of His Excellency the Governor General that they attend him immediately in the Senate Chamber.”

The House of Commons being come,

His Excellency the Governor General was then pleased to open the Session by a gracious Speech to both Houses, as follows:—

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA

le 12 octobre 1976

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale du Palais du Parlement à treize heures quarante de l'après-midi aujourd'hui, le 12 octobre 1976, et que lorsqu'on aura avisé le Gouverneur général que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la seconde session du trentième Parlement du Canada.

Veuillez agréer,
Madame le Président,
l'assurance de ma haute considération,

*Le Chef du Cabinet du Gouverneur général,
ESMOND BUTLER.*

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable Président demande si le Sénat doit maintenant s'adjourner à loisir pour attendre l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur général.

Adopté.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général arrive et prend place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

«C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres du Parlement:

*Honourable Members of the Senate:**Members of the House of Commons:*

I have the honour to welcome you to the Second Session of the 30th Parliament of Canada.

I am proud to be able to speak with you once more after an absence occasioned by an affliction which forced my withdrawal from public life for a time.

I now have a better understanding of our human frailty, but I have also learned the depths of devotion of those who love us as well as the strength of the human will to survive.

I would like to take this opportunity to offer my thanks to all my fellow citizens who sent their best wishes for my health and who remembered me in their prayers.

The activities of this year have taken me from the grounds of Rideau Hall and across the country. Two of my engagements took me to Vancouver, for the United Nations Habitat conference, and to Montreal, for the Olympic Games.

The whole world was our guest for these two events, and I was struck by the contrast between those of us in Canada who are sometimes inflicted with morbid self-analysis, and those who come to us from other lands, and see Canada as a country truly blessed.

For the Olympic Games, the Queen and her family came to Quebec and Ontario, after a visit by Her Majesty and Prince Philip to Nova Scotia and New Brunswick; everywhere they received a warm welcome.

Next year, of course, Her Majesty will celebrate the Silver Jubilee of her accession to the Throne. She will be spending a few days in Ottawa to celebrate it with us, and to celebrate also the Jubilee of the appointment of the first Canadian-born Governor-General in Canada, and the 10th anniversary of the foundation of the Order of Canada. This will be the seventh time in ten years that the Queen has visited Canada.

As we assemble in this historic place the day after Thanksgiving Day, it is fitting for all of us to pause and give thanks for the remarkable freedom we enjoy as Canadians, and for those human and natural resources which give Canada a favoured position among the nations of the world.

Because of the basic underlying strength of the economy, and because of the co-operation of the majority of Canadians which is making the anti-inflation program work, Canada has better reasons for confidence and optimism than has virtually any other nation. Our storehouse of natural resources, our food-producing ability, our labour and management skills present Canada with growth opportunities which are shared by few other industrialized countries. The fundamental reality which will guide our deliberations is that Canada is entering upon a decade of opportunity.

*Honorables Membres du Sénat,**Membres de la Chambre des communes,*

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la deuxième session de la trentième Législature du Canada.

Je suis fier aujourd'hui de reprendre le dialogue avec vous après une absence due à une attaque que j'ai subie, attaque qui m'a rayé des cadres de la vie communautaire pour quelque temps.

Maintenant, je comprends mieux la fragilité humaine, mais aussi les grandes ressources de dévouement des personnes qui nous aiment et aussi les grandes ressources de la volonté humaine axée sur le désir de vivre.

Je profite de l'occasion pour remercier tous mes concitoyens pour les vœux de bonne santé qu'ils m'ont témoignés, et ceux qui ont prié pour moi.

Dans mes parcours, soit en voyage à travers le Canada ou en faisant le tour de ma chambre, j'ai assisté, entre autres cette année, à Vancouver, à la Conférence des Nations Unies sur Habitat, et j'ai vu, à Montréal, le spectacle des Jeux olympiques.

Le monde entier est venu chez nous pour ces manifestations, et le contraste m'a frappé entre, d'une part, les Canadiens qui parfois se livrent à une morbidité contagieuse et, d'autre part, les étrangers venus ici, qui parlent du Canada comme d'un pays comblé.

A l'occasion des Jeux olympiques, la reine et sa famille sont venues au Québec et en Ontario après une visite de Sa Majesté et du prince Philip en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. On leur a réservé partout un accueil chaleureux.

Sa Majesté célébrera l'an prochain le vingt-cinquième anniversaire de son accession au trône. Elle viendra passer quelques jours à Ottawa pour fêter l'événement avec nous et pour commémorer aussi le vingt-cinquième anniversaire de la nomination du premier Gouverneur général canadien au Canada, ainsi que le dixième anniversaire de fondation de l'Ordre du Canada. Ce sera la septième fois en dix ans que la reine visitera notre pays.

Comme nous nous réunissons en ce lieu historique au lendemain du jour d'actions de grâces, il convient de nous arrêter un instant et de témoigner de notre reconnaissance pour la remarquable liberté dont nous autres, Canadiens, jouissons et pour les ressources humaines et naturelles qui permettent à notre pays d'occuper une position tellement privilégiée parmi les nations.

Grâce aux solides assises de son économie et à l'esprit de solidarité de la majorité des Canadiens, sources de l'efficacité du programme anti-inflationniste, le Canada a de meilleures raisons d'être confiant et optimiste que presque tous les autres États. En effet, nos réserves de ressources naturelles, notre potentiel de production alimentaire et la compétence de notre main-d'œuvre, à tous les niveaux, ouvrent au Canada des perspectives de croissance comme bien peu d'autres pays industrialisés en ont. La réalité fondamentale qui guidera vos

It is our strength, and our confidence in ourselves which give us the real opportunity to make greater progress toward those goals which all Canadians share—national unity, equality of opportunity, and the enhancement of individual rights.

I—National Unity

In order to promote that level of unity among Canadians without which we cannot be truly free, truly one nation, nor hope to achieve our shared national goals, the Government will place a very high priority upon the promotion of better understanding among French-speaking and English-speaking Canadians, and upon the achievement of formal constitutional independence.

Since 1968 the policy on official languages, supported by all parties represented in Parliament, has been based on the principle of equality, and on the right of Canadians to speak English or French according to their own will. An essential consequence, agreed by Parliament, is that the federal government provide services in the two official languages in the National Capital, and wherever else there is sufficient demand for such services.

The policy is one of fairness and reasonableness toward the people speaking the two official languages of Canada; and the Government is of the view that it must be maintained in the interests of justice and of the unity of Canada.

Canada is a diverse country. Unity can result only from a recognition of that diversity, and not from any attempt to impose rigid uniformity. In matters of language and culture, it is important to recognize the personality of the various parts of the country without departing from fundamental principles of justice and generosity, which should apply everywhere.

The Government has established programs intended to give real meaning to the official languages policy. Some of these measures have proven successful, and will be continued. Others have not, and will be modified.

Grievances originating from public servants through the Commissioner of Official Languages will continue to be reviewed, in order to fulfill the Government's commitment to ensure maximum fairness and effectiveness in the implementation of the official languages policy.

The Government remains committed to the enhancement of the bilingual capacity of the federal public service. However, it believes that a better balance should be established between the money spent to introduce bilingualism in the public service and the money spent to enable more Canadians, particularly young people, to learn to communicate in both official languages. The Government is convinced that a great majority of Canadians are dedicated to the strengthening of bonds among Canadians speaking our two official languages, and belonging to our many different cultures.

délibérations, c'est donc que le Canada est au seuil d'une décennie pleine de promesses.

Mais ce qui, par-dessus tout, soutient notre progression vers ces objectifs que nous visons tous et qui s'appellent: unité nationale, égalité des chances, garantie accrue des droits individuels, c'est notre force, c'est notre confiance en nous-mêmes.

I—L'unité nationale

Afin d'entretenir parmi les Canadiens le degré d'unité sans lequel nous ne saurions véritablement être libres, sans lequel nous ne pouvons former une nation véritable, ni espérer atteindre nos objectifs communs, le Gouvernement accordera une très haute priorité à l'instauration d'un meilleur climat de compréhension entre Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise, ainsi qu'à la réalisation de l'indépendance constitutionnelle formelle du pays.

Depuis 1968, notre politique des langues officielles, qu'appuient tous les partis représentés au Parlement, se fonde sur le principe de l'égalité et sur le droit des Canadiens de parler à leur gré l'anglais ou le français. De cette politique, il s'ensuit nécessairement, comme l'a reconnu le Parlement, que l'administration fédérale offre ses services dans nos deux langues officielles, dans la capitale nationale et partout où la demande le justifie.

Il s'agit là d'une politique de justice et de bon sens envers tous ceux de nos concitoyens qui parlent l'une des deux langues officielles du Canada; et le Gouvernement estime qu'elle doit être poursuivie dans l'intérêt de l'équité et de l'unité nationale.

Le Canada présente une grande diversité d'aspects. Son unité ne peut reposer que sur la reconnaissance de cette diversité; on ne saurait absolument pas l'établir en cherchant à imposer une stricte uniformité. En matière de langue et de culture, il importe de reconnaître leur personnalité aux différentes régions sans s'écartier des principes de justice et de générosité qui doivent s'appliquer partout.

Le Gouvernement a créé des programmes pour donner corps à la politique des langues officielles. Certaines mesures se sont avérées efficaces et seront maintenues. D'autres qui n'ont pas eu autant de succès, seront modifiées.

Les griefs des fonctionnaires transmis par le Commissaire aux langues officielles continueront d'être examinés, conformément à l'engagement que le Gouvernement a pris d'appliquer avec toute l'équité et l'efficacité possibles la politique des langues officielles.

Le Gouvernement est toujours décidé à accentuer le bilinguisme de la fonction publique. Cependant, il croit qu'il conviendrait de mieux équilibrer les crédits affectés à la diffusion du bilinguisme dans la fonction publique et les sommes dépensées pour que plus de Canadiens, des jeunes surtout, puissent s'exprimer dans les deux langues officielles. Le Gouvernement est persuadé que la grande majorité des Canadiens est bien résolue à raffermir les liens qui les unissent à leurs concitoyens qui parlent l'autre langue officielle, ou qui appartiennent à l'une des nombreuses cultures du pays.

Canadians appear particularly anxious that their children have the best possible chance of understanding their compatriots of the other language. Consequently, the Government intends to discuss with the provinces arrangements to increase the effectiveness of training in both official languages in the school systems across Canada.

The Government also intends to increase programs to enable young people from various parts of the country to learn more about one another.

II—Equality of Opportunity

While it is essential to national unity that all Canadians believe we have an equal opportunity to be fully ourselves in a cultural sense, it is just as essential to unity that we enjoy equal opportunities for individual and regional economic fulfilment.

To translate Canada's economic potential into real growth and equality of opportunity, we must be both clear-sighted in our recognition of the obstacles which lie in our path, and united in our determination to remove them.

The most important obstacle is inflation; a destructive force which we all know can take jobs and income away from our workers, rob the elderly of the value of their savings, stunt the dreams of families for a better life, impede the flow of capital necessary for industrial growth, and obstruct the fight against poverty and inequality.

The continued reduction of inflation, and the creation of many more employment opportunities for Canadians, are and will continue to be the Government's highest priorities.

To create the climate necessary for the achievement of these two vital objectives, the Government will continue to practise fiscal restraint. The control of inflation will remain the single most important condition for economic stability in Canada, even after price and income controls are removed. Determined restraint in fiscal and monetary policy is essential to the long-term control of inflation.

The Government remains committed to a reduction in the growth of the public service. In the ten years prior to 1975-76 authorized man-years in the public service grew at an average annual rate of 4 per cent. This year the growth rate was reduced to 1.5 per cent, requiring actual reductions in 27 departments and agencies. The Government will reduce the rate of growth to below one per cent in the coming fiscal year.

In a further effort to reduce the size of government as well as expand the range of opportunities for private enterprise, all federal programs will be reviewed to identify those government activities which could be transferred to the private sector without reducing the quality of service to the public.

The international trading environment will profoundly influence our economic performance, and significant progress will be sought by Canada in the Multilateral Trade Negotiations

Il semble que les Canadiens tiennent particulièrement à ce que leurs enfants aient les meilleures chances possibles de comprendre leurs compatriotes de l'autre groupe linguistique. Et c'est pourquoi le Gouvernement a l'intention de voir avec les provinces comment on pourrait améliorer l'enseignement des deux langues officielles dans toutes les écoles du Canada.

Le Gouvernement entend de plus augmenter le nombre des programmes qui aident les jeunes des diverses régions à mieux se connaître les uns les autres.

II—Égalité des chances

Certes, l'unité nationale suppose chez tous les Canadiens la conviction qu'ils ont tous la même possibilité de se réaliser pleinement sur le plan culturel; il est néanmoins tout aussi vital pour l'unité que nous jouissions tous de chances égales d'épanouissement, individuel et régional, sur le plan économique.

Pour que le potentiel économique du Canada se traduise en croissance réelle et en véritable égalité des chances, il faut que nous sachions reconnaître les obstacles qui nous gênent et que nous voulions ensemble les surmonter.

Parmi ces obstacles, le principal est l'inflation, force destructrice qui, nous le savons tous, peut, une fois libérée, enlever aux travailleurs leur emploi et leur revenu, aux personnes âgées, la valeur de leurs économies, briser les rêves de familles entières, ralentir l'flux de capital indispensable à la croissance industrielle et compromettre la lutte à la pauvreté et aux inégalités.

Le freinage de l'inflation et la création d'emplois beaucoup plus nombreux pour les Canadiens continueront de compter parmi les grands objectifs prioritaires du Gouvernement.

Le Gouvernement poursuivra la politique d'austérité fiscale indispensable à la réalisation de ce double objectif. La maîtrise de l'inflation restera la clé de notre stabilité économique, même au terme du programme anti-inflationniste. A cet effet, une rigoureuse austérité fiscale et monétaire s'impose.

Le Gouvernement demeure résolu à réduire l'expansion de la fonction publique. Avant 1975-76, durant dix ans, les années/hommes autorisées au sein de la fonction publique augmentaient annuellement à un taux moyen de 4 pour cent. Cette année l'augmentation a été abaissée à 1.5 pour cent, ce qui a entraîné des compressions dans vingt-sept ministères et organismes. Le Gouvernement réduira encore le taux d'expansion à moins d'un pour cent au cours de la prochaine année financière.

Dans un effort renouvelé pour diminuer la taille de l'administration gouvernementale et étendre le champ de l'entreprise privée, tous les programmes fédéraux seront réexaminés afin de voir lesquels d'entre eux pourraient passer au secteur privé sans nuire à la qualité des services au public.

Quant au rendement économique du pays, il dépendra beaucoup de l'état du marché international; aussi, le Canada cherchera-t-il à améliorer sensiblement sa situation par des

and through other trade development initiatives. To support private industry in meeting greater international competition, the Government will modify substantially its industrial assistance programs.

The Government also places a very high value on the contribution small businesses make to the economic and social well-being of Canadians. Small owner-managed firms are a mainstay of employment in cities and towns across the country. They supply goods and services essential to consumers and to other business, and they demonstrate the innovation and entrepreneurship from which successful enterprise must spring. More than that, small businesses, and the people who own them, manage them, and work in them, are the economic backbone of countless communities throughout Canada.

The Government will introduce measures to assist small businesses by improving local access to financial assistance and other services provided by government departments, the Federal Business Development Bank, and financial institutions in the private sector.

In response to concerns expressed by many Canadian businessmen, the Government will establish a better balance between the need for economic data, and the paperwork burden thereby imposed on small firms. The number of firms required to make statistical reports to government will be substantially reduced. Those larger companies which will still be required to submit information on a regular basis will be able to do so on fewer and simpler reporting forms.

In pursuit of the goal of a higher rate of employment, it will be necessary to improve the efficiency of the labour market and actively hasten the return of unemployed workers to productive effort. Adequate income is a pre-requisite to human dignity; and the Government believes most unemployed Canadians would much prefer to secure that income through worthwhile work than through public assistance. In some cases, and locations, this goal can be achieved only through direct job creation by governments.

You will therefore be asked to approve a comprehensive, year-round, direct job creation program, directed particularly toward areas of chronic high unemployment. Other programs will provide more job opportunities and improved employment counselling for young people.

The Government will not compete with the private sector for the services of unemployed workers, but will create jobs in areas where its efforts will be a necessary supplement to private sector activity.

You will be asked to amend the Unemployment Insurance Act in ways which will permit insurance funds to be used to maintain the income of Canadians being trained for new jobs, and to help employers retain workers who might otherwise be temporarily laid off.

To facilitate these improvements, the Government proposes the merger of the operations of the Unemployment Insurance Commission and the Manpower and Immigration Department,

négociations commerciales multilatérales et d'autres initiatives visant à stimuler le commerce. Pour accroître la capacité concurrentielle de l'industrie privée sur le marché international, le Gouvernement remaniera en profondeur ses programmes d'aide industrielle.

Pour le Gouvernement, l'apport des petites entreprises au bien-être socio-économique des Canadiens est très précieux. Les petites entreprises gérées par leurs propriétaires sont la principale source d'emploi dans nos villes et nos villages. Elles produisent les biens et services essentiels aux consommateurs et aux autres firmes, elles manifestent l'imagination et l'initiative nécessaires à la réussite de toute entreprise. Bien plus, les petites entreprises et ceux qui les possèdent, les dirigent et y travaillent sont, du point de vue économique, la force vive d'innombrables collectivités canadiennes.

Le Gouvernement présentera des mesures pour faciliter à la petite entreprise l'accès à l'aide financière et aux autres services qu'assurent les ministères, la Banque fédérale de développement et les institutions financières du secteur privé.

Pour répondre aux préoccupations de nombreux hommes d'affaires canadiens, le Gouvernement équilibrera mieux son besoin de données économiques et le fardeau que cela représente pour les petites entreprises. On réduira considérablement le nombre des sociétés tenues de remettre des rapports statistiques à l'administration. Les firmes plus importantes, qui seront encore obligées de communiquer ces renseignements à intervalles réguliers, pourront le faire sur des formules plus simples et moins nombreuses.

Parallèlement, pour améliorer la situation de l'emploi, il faudra accroître l'efficacité du marché du travail et tout mettre en œuvre pour hâter le retour des chômeurs à l'effort productif. La dignité humaine suppose un revenu convenable. Le Gouvernement est sûr que la plupart des Canadiens sans emploi préféreraient de loin vivre d'un travail utile que de l'assistance publique. C'est un but qui, dans certains cas et en certains lieux, ne peut être atteint que par une intervention directe des pouvoirs publics.

Il vous sera donc demandé d'approuver un programme global et permanent de création directe d'emplois au bénéfice spécial des régions qu'éprouve un chômage chronique élevé. D'autres programmes garantiront de meilleures perspectives d'emploi à la jeunesse et mettront à sa disposition des services améliorés d'orientation professionnelle.

Ce faisant, le Gouvernement n'entend pas concurrencer le secteur privé sur le marché du travail, mais bien créer des emplois là où il peut apporter un supplément nécessaire à l'activité des entreprises.

Vous serez invités à modifier la Loi sur l'assurance-chômage de façon à pouvoir affecter une partie de ses fonds au maintien du revenu des travailleurs en recyclage et aider les employeurs qui gardent à leur emploi des salariés menacés de licenciement temporaire.

Pour faciliter ces améliorations, le Gouvernement propose de regrouper les services de la Commission d'assurance-chômage et du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration,

so that Canadians may obtain employment support services at a single source.

You will be asked to consider amendments to the Immigration Act, designed to promote Canada's regional and urban development goals, promote family unity, achieve a balance between immigration levels and employment opportunities, and preserve Canada's reputation as an open, tolerant society which welcomes the energy and cultural diversity of people from all parts of the world.

The improvement of labour-management relations in Canada is an essential pre-condition to economic stability. While it considers the collective bargaining system to be one of the important ways of ensuring fair wages in a democratic society, the Government and Canadians generally are deeply disturbed by the loss of productivity and increased social tensions which frequently result from the inadequacies of that system.

The solution is not to be found in excessive restriction of collective bargaining rights, but rather in the development of better mechanisms for settling disputes in a less adversarial, more co-operative manner.

The Government therefore intends to work with the provinces and with labour and business communities to develop a number of initiatives aimed at improving labour-management relations.

It is intended to establish a collective bargaining information centre, which will offer objective economic and compensation data to all parties. It is also intended to encourage greater participation by plant workers in decisions affecting their working conditions; to expand labour education programs; to develop a voluntary code of fair practices; and to establish a national institution dedicated to improving the quality of life in the workplace.

An industrial safety and health centre will be established to assist companies and workers in their efforts to identify and remove hazards.

The Government will work closely with its own employees in various departments and Crown corporations to implement innovative, co-operative methods of improving health and safety conditions. In effect, the Government intends to use its own operations to test new methods of improving working conditions and labour-management relations.

Measures will be proposed to improve the collective bargaining system in the public service, to reduce the adversarial nature of the process and to ensure an equitable relationship between compensation levels in the public and private sectors.

The Government intends to promote greater freedom and efficiency in the marketplace, and thus reinforce the market system's vital role in the allocation of national resources among national needs.

de sorte que les Canadiens puissent obtenir en un même bureau les services d'aide à l'emploi.

Il vous sera demandé d'étudier certains amendements à la Loi sur l'immigration qui ont pour but d'aider à la réalisation de nos objectifs d'expansion régionale et d'aménagement rural, de favoriser l'unité familiale, d'harmoniser le flux d'immigration et les possibilités d'emploi et de conserver au Canada sa réputation de société ouverte, tolérante et qui accueille volontiers les originalités culturelles les plus diverses.

L'amélioration des relations entre le patronat et les salariés constitue un préalable crucial à un retour à la stabilité économique. Mais tout en continuant de voir dans la négociation collective l'un des meilleurs moyens dont on dispose en démocratie pour assurer des salaires équitables, le Gouvernement et les Canadiens en général ne laissent pas d'être profondément troublés par la baisse de productivité et l'aggravation des tensions sociales, si souvent attribuables aux carences du système.

On ne résoudra rien en limitant excessivement le droit de négociation collective, il faudrait plutôt élaborer de meilleurs mécanismes de règlement, en les fondant sur la collaboration bien plus que sur l'antagonisme.

Le Gouvernement se propose donc, de concert avec les provinces ainsi qu'avec les milieux syndicaux et patronaux, de travailler à l'amélioration des relations patronales-ouvrières.

On compte établir un centre d'information sur les négociations collectives où les parties pourront se procurer des données objectives sur l'économie et la rémunération. On se propose aussi d'encourager les ouvriers de chaque usine à s'intéresser de plus près aux décisions touchant leurs conditions de travail, d'élargir les programmes d'éducation de la main-d'œuvre, de mettre au point un code volontaire de pratiques équitables et de créer un organisme national destiné à améliorer la qualité de la vie au travail.

On fondera en outre un centre d'hygiène et de sécurité industrielles, dont la mission sera d'aider les entreprises et les travailleurs à déceler les risques professionnels et à les éliminer.

Le Gouvernement collaborera étroitement avec ses propres employés des divers ministères et sociétés de la Couronne à améliorer, par de nouvelles méthodes de coopération, l'hygiène et la sécurité. Il compte utiliser ses propres services pour mettre à l'épreuve de nouvelles façons d'améliorer les conditions de travail et les relations patronales-ouvrières.

Des mesures seront avancées pour améliorer la négociation collective dans la fonction publique, en réduire le caractère antagoniste et assurer un rapport équitable entre la rémunération de la fonction publique et celle du secteur privé.

Le Gouvernement entend favoriser la liberté et l'efficacité du marché, confirmant ainsi le rôle vital de ce système dans la répartition des ressources nationales selon les besoins.

Significant revisions to laws promoting competition in the marketplace will be placed before you. The Government is determined to preserve and enhance Canada's traditional policy of reliance on individual enterprise as the mainspring of economic activity.

The focus of the second stage of competition policy reform will be a strengthening of the laws governing mergers and monopolies in order to encourage a more efficient and dynamic economy; one that rewards the creative and the industrious; that allows prices to be determined by the free play of market forces while protecting the marketplace from excessive concentrations of power. The more effectively competition governs the marketplace, the less necessity there will be for detailed regulation and control of the economy by governments.

On the other hand, where competition is inadequate the Government must intervene to protect the public interest. For this reason, changes will be introduced to the National Transportation Act to protect against unfair freight rates.

There is a growing awareness among Canadians of the need for more careful conservation of vital energy resources such as petroleum and natural gas. The Government will place further emphasis on research and development of renewable energy sources and on means of improving the efficiency with which energy is used in Canada, particularly the thermal efficiency of residential and commercial buildings.

To ensure responsible development of our indigenous resources, the Government intends to introduce measures to regulate exploration and development on federal lands.

With a view to conserving the food resources of the sea, and improving the livelihood of Canadian fishermen, the Government will proclaim by the first of January its extended jurisdiction over waters within two hundred miles of our coastline.

As a further element of the Government's food policy, measures will be introduced to make more farm-stored crops eligible for advance payments. The Government will also work with the provinces and farm organizations to strengthen the structure and productivity of Canadian agriculture.

In the field of social policy, extensive federal-provincial discussions over the past three years have resulted in a new framework for the sharing of costs and for making social service programs more responsive. Parliament will therefore be asked to consider a new Social Services Act which will substantially improve the effectiveness of cost-shared social services in Canada, especially for the aged, children and the handicapped.

In response to the need for good day-care services everywhere in Canada, the Government will help to provide more and better day-care services by encouraging the provincial governments to adopt a new system of fees related to incomes. A great many more Canadian mothers who seek employment outside the home will thereby be free to do so, because partially subsidized day-care will be more widely available.

D'importantes révisions de la législation en faveur de la concurrence vous seront présentées. Car aussi bien, le Gouvernement est résolu à poursuivre, en l'accentuant, la politique traditionnelle du Canada, qui est de faire de l'initiative privée le ressort de l'activité économique.

Le second volet de la réforme de la politique de concurrence s'articulera autour du renforcement des lois qui régissent les fusions et les monopoles, renforcement qui nous permettra d'assurer à notre économie une efficacité et un dynamisme accrus; il faut que notre économie récompense l'imagination et l'esprit d'initiative; qu'elle laisse les prix se fixer au gré des forces du marché tout en protégeant des concentrations abusives. Plus la concurrence joue librement sur le marché, moins les gouvernements ont besoin d'intervenir.

D'autre part, là où la concurrence ne joue pas assez, l'État doit intervenir dans l'intérêt général. Aussi amendera-t-on la Loi nationale sur les transports pour mettre le public à l'abri des tarifs abusifs.

Les Canadiens sont de plus en plus sensibles à la nécessité d'une meilleure gestion des grandes ressources énergétiques du pays, notamment le pétrole et le gaz naturel. Le Gouvernement mettra donc davantage l'accent sur la recherche et l'exploitation de sources d'énergie renouvelables et sur les moyens de mieux les utiliser, en particulier les combustibles domestiques et commerciaux.

Pour favoriser la mise en valeur conscientieuse de nos ressources naturelles, le Gouvernement entend présenter des mesures de réglementation de la prospection et de l'exploitation des terres fédérales.

Dans le dessein de conserver les ressources alimentaires de la mer et d'améliorer la situation des pêcheurs, le Gouvernement portera avant le 1^{er} janvier la limite des eaux canadiennes à deux cents milles des côtes.

Autre aspect de sa politique alimentaire, le Gouvernement prévoit des mesures pour allonger la liste des produits agricoles engrangés et ayant droit à paiement par anticipation. De concert avec les provinces et les associations agricoles, le Gouvernement tâchera de renforcer la structure de l'agriculture canadienne et d'accroître sa productivité.

Dans le domaine des services sociaux, trois ans de discussions approfondies entre les autorités fédérales et provinciales ont abouti à une nouvelle formule de partage des frais qui a aussi contribué à assouplir les programmes de services sociaux. Le Parlement sera par conséquent appelé à examiner une nouvelle loi qui améliorera sensiblement l'efficacité des programmes à frais partagés et, surtout ceux qui intéressent les personnes âgées, les enfants et les handicapés.

Face au besoin général de pouponnières et de garderies, le Gouvernement entend faciliter la mise en place des infrastructures indispensables en encourageant les gouvernements provinciaux à fixer une nouvelle tarification, variable en fonction du revenu des parents. Beaucoup plus de mères canadiennes seront, par exemple, en mesure de travailler à l'extérieur de leur foyer puisqu'il y aura un plus grand nombre de garderies subventionnées.

You will be asked to consider amendments to the Canada Pension Plan which would further recognize the value of the contribution made to the family and society by both marriage partners, in the event that one remains at home to raise children while their partner works outside the home, or in the event of marriage breakdown.

On January first, the indexing of family allowance payments will be resumed to compensate for the rise in the cost of living during 1976.

In the areas of medical insurance, hospital insurance and post-secondary education, negotiations will continue with the provinces concerning the gradual introduction of new financial and administrative arrangements. These changes would not only allow the provinces to exercise greater flexibility in the provision of services, but would also serve the federal government's goal of co-operative restraint upon the rising cost of health and social security programs.

Of equal importance to the social well-being of Canadians is an adequate supply of affordable housing in a satisfactory community environment. Therefore, the goal of one million new homes over four years remains a key element of the Government's housing policy. In concert with other levels of government and the private sector the Government will work to increase the efficiency and impact of Canada's total housing effort.

The Government attaches continuing importance to meeting the aspirations of Canada's native peoples and, in particular, to the just settlement of their land claims. At this session, you will be asked to approve the negotiated settlement of claims in the James Bay region.

In the aftermath of the highly successful Montreal Olympics, and the gratifying results achieved by Canadian athletes, federal support for selected amateur sport and fitness programs will be further augmented.

This year, the Law Reform Commission of Canada submitted a report on family law which merits the attention of all Canadians. The Government intends to carry on discussions with the provinces to encourage the creation of unified Family Courts with comprehensive jurisdiction over family law permitting disputes to be dealt with more constructively. In addition the government will discuss with the provinces and with the public other aspects of family law bearing on the stability of marriage, the protection of children and the fair sharing of the economic consequences of marital breakdown.

Canadians are becoming increasingly sensitive to the fact that Canada cannot live in dignity as a nation while other people, in less fortunate lands, live in a state of deprivation and hopelessness.

It is not in Canada's economic, political or moral interest to allow the gap to widen between the wealth of the few and the poverty of the many. Therefore the Government will continue to participate in the task of shaping a new international

Il vous sera demandé d'étudier des amendements au Régime de pensions du Canada afin de mieux reconnaître la valeur de la contribution apportée à la famille et à la société par les conjoints, lorsque l'un deux reste à la maison pour s'occuper des enfants pendant que l'autre travaille à l'extérieur, ou lorsqu'il y a divorce ou séparation de corps.

Le 1^{er} janvier, les allocations familiales seront indexées de nouveau en regard de l'augmentation du coût de la vie en 1976.

En ce qui concerne l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation et l'enseignement, postsecondaire, les négociations se poursuivront avec les provinces au sujet de l'adoption graduelle de nouveaux arrangements financiers et administratifs. Cela permettrait aux provinces de mieux dispenser ces services tout en rencontrant le désir du Gouvernement fédéral de collaborer avec elles pour modérer l'augmentation des frais des programmes de santé et de sécurité sociale.

Un bon choix de logements à prix raisonnable, dans un environnement agréable, importe également au bien-être des Canadiens. Aussi la construction d'un million d'unités en quatre ans demeure-t-elle un élément clé de la politique d'habitation du Gouvernement. De concert avec les autres paliers de gouvernement et le secteur privé, le Gouvernement travaillera à accroître l'efficacité de l'effort global du Canada en ce sens.

Le Gouvernement entend toujours faire droit aux aspirations des autochtones du Canada. Il attache une importance particulière à un juste règlement de leurs revendications territoriales. Durant la présente session, vous serez invités à approuver le règlement négocié des réclamations concernant la région de la baie James.

A la suite du remarquable succès des Jeux olympiques de Montréal et des performances extrêmement encourageantes des athlètes canadiens, l'aide fédérale aux programmes de santé, à certains sports amateurs et au conditionnement physique sera encore augmentée.

Cette année, la Commission canadienne de réforme du droit a présenté un rapport sur le droit familial qui mérite l'attention de tous les Canadiens. Le Gouvernement a l'intention de mener des discussions avec les provinces dans le dessein d'encourager la création de cours familiales intégrées, ayant complète juridiction en matière de droit de la famille, de sorte que les causes pourront être entendues de manière plus positive. Le Gouvernement discutera en outre avec les provinces et le public d'autres aspects du droit de la famille portant sur la stabilité des mariages, la protection des enfants et le partage équitable des conséquences financières des divorces et des séparations de corps.

Nos concitoyens sont de plus en plus sensibles au fait que la nation canadienne ne saurait vivre dans la dignité pendant que d'autres peuples, habitant des pays moins fortunés, vivent dans le dénuement et le désespoir.

Il n'est pas dans l'intérêt économique, politique ou moral du Canada de laisser s'élargir le fossé entre la richesse de quelques-uns et la pauvreté du grand nombre. C'est pourquoi, le Gouvernement continuera de participer à l'édification d'un

economic order, designed to provide a greater measure of hope to nations seeking the opportunity to help themselves.

The world is now confronted with a broad range of problems of such complexity and widespread scope that no single nation or group of nations is able to apply effective solutions. Only global solutions will do.

Increasingly, therefore, Canada's international activities are being directed toward broad-scale co-operative activities. Human settlements, the law of the sea, environmental protection, food and resources production, terrorism, population growth, control of nuclear armaments, economic development—all demand shared responsibility and universal involvement.

nouvel ordre économique mondial de nature à ranimer l'espoir de nations qui ne demandent qu'à s'aider elles-mêmes.

Le monde est aujourd'hui aux prises avec de nombreux problèmes d'une complexité et d'une ampleur telles que nulle nation, ou nul groupe de nations, ne peut espérer y apporter des solutions particulières. Seules les solutions globales sont possibles.

C'est pour cette raison précise que le Canada oriente de plus en plus son action internationale dans le sens d'une coopération élargie. L'habitat, le droit de la mer, la protection de l'environnement, la production alimentaire, l'exploitation des ressources, le terrorisme, la démographie, le contrôle des armements nucléaires, l'expansion économique, voilà autant de domaines qui exigent le partage des responsabilités et l'engagement universel.

III—Individual Freedom

In speaking about the Government's plans to promote greater unity of spirit and equality of opportunity both in the world community and here at home, it becomes obvious that the achievement of both those goals demands a healthy respect for individual rights, particularly the right of free men and women to exert a real influence over decisions affecting their own future.

At a time of growing complexity in public affairs it is especially important to enhance the citizen's right of access to the information necessary to make well-informed judgements and take responsible action.

The Government therefore places great value on the continuing work of the joint parliamentary committee which has been studying the question of freedom of information, and plans to submit a policy paper to that committee in the hope that early agreement might be reached on the best methods to improve public access to government information. In the meantime, the Government will increase the number and range of internal documents available to the public.

To the same end, you will be asked to consider a Bill designed to clarify the duties and responsibilities of the Auditor General of Canada, and to provide him with better means of fulfilling his important function as a servant of Parliament.

In a similar effort to remove obstacles to information and to equal opportunity, the Government will introduce a Human Rights Bill. The major effect of the Bill will be to prohibit discrimination on the grounds of race, colour, national or ethnic origin, religion, age, sex, marital status, or physical handicap. In particular, the Bill will establish the principle of equal compensation for work of equal value performed by persons of either sex. It will establish a citizen's statutory right to gain greater access to personal records in federal information banks and to correct that information when it is in error. It will also limit the gathering of personal information by the Government.

III—Les droits de l'individu

Dans la ligne d'action du Gouvernement en vue d'accroître la solidarité et l'égalité des chances à l'échelle mondiale comme à l'échelle nationale, il est évident que ce double objectif appelle un profond respect des droits de l'individu, en particulier du droit de tout homme ou toute femme libre d'exercer une influence réelle sur les décisions concernant son propre avenir.

A une époque où les affaires publiques deviennent de plus en plus complexes, il importe au plus haut point, de faire ressortir le droit du citoyen d'accéder à l'information qui lui est indispensable pour porter des jugements éclairés et agir en connaissance de cause.

C'est pourquoi le Gouvernement attache tant d'importance aux travaux du comité parlementaire mixte sur la liberté d'accès à l'information. Il se propose de soumettre à ce comité un énoncé de principes dans l'espoir qu'on s'accordera bientôt sur la meilleure façon d'améliorer l'accès du public aux documents officiels. Dans l'intervalle, le Gouvernement augmentera le nombre et élargira l'éventail des documents internes mis à la disposition du public.

A cette même fin, il vous sera demandé d'étudier un projet de loi définissant plus précisément les fonctions et responsabilités de l'auditeur général du Canada et de fournir à ce serviteur du Parlement les moyens de mieux accomplir sa mission.

En outre, afin de supprimer les obstacles à l'information et à l'égalité des chances, le Gouvernement déposera un projet de loi sur les droits de l'homme. Ce projet de loi aura pour principal effet d'interdire toute distinction injuste fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'âge, le sexe, l'état civil, les infirmités ou les dossiers judiciaires effacés. Il instituera notamment le principe du droit au traitement égal pour travail égal sans distinction de sexe. Il écrira dans la loi le droit du citoyen à accéder plus facilement à ses dossiers personnels stockés dans les banques fédérales de données, ainsi qu'à faire corriger toute erreur. Il limitera en outre la compilation par l'État de renseignements d'ordre personnel.

The Government and all Parliamentarians are concerned about the extent to which the average citizen is informed about Parliament. The Government wishes to provide access to the Parliamentary process for as many Canadians as possible. It will therefore seek approval to enable the proceedings of the House of Commons to be broadcast.

IV—Role of Government

It is essential to the enhancement of unity, equality of opportunity and individual freedom that Canadians work together in a spirit of co-operation and mutual respect. To that end, it is important for all participants to have a well defined view of their respective roles in the pursuit of national objectives.

It is appropriate, therefore, to define the role of government in economic and social planning and action. There are some who acknowledge only a very limited role for government, believing that the market system allocates resources most efficiently for production and growth, is least wasteful, and most conducive to individual liberty and initiative.

That view is vigorously opposed by those who insist on a continually expanding role for government in directing economic growth, correcting the inadequacies of the market system, and assuring a socially acceptable distribution of incomes. This view asserts that government spending and intervention must increase to compensate for the failure of the market to serve social goals.

The Government favours a middle road between those two extremes.

This middle road represents a commitment to a society in which all Canadians can develop their full potential, a society in which justice, compassion, tolerance and understanding lead to a strong and united Canada, a society based upon individual initiative and marked by personal freedom. The choice of the middle road implies a reliance on the market to stimulate the growth Canada needs, together with an enduring commitment to social justice and equality of opportunity. On the other hand, that choice also implies that the working of the market must be improved and that less costly, less interventionist ways must be found to pursue social goals.

These choices have shaped the Government's legislative program for the coming months, just as it will shape appropriate policies for the post-control period.

Obviously, the development of the new strategies required by the times in which we live will demand the closest possible co-operation among governments, workers, businessmen, cooperative and voluntary organizations and all other sectors of society. To that end, the Government will launch a major series of consultations throughout Canada to secure a greater sharing of economic and social responsibility among all Canadians.

Le degré d'information des citoyens sur les affaires du Parlement est un sujet de préoccupation pour le Gouvernement et pour tous les parlementaires. Le Gouvernement désire que le plus grand nombre de Canadiens possible soient au fait des travaux du Parlement. Il vous demandera donc d'autoriser la télédiffusion des débats de la Chambre des communes.

IV—Le rôle de l'État

Il est essentiel au raffermissement de l'unité nationale, à la cause de l'égalité des chances et des droits de l'individu, que les Canadiens œuvrent tous ensemble dans un esprit de coopération et de respect mutuel. C'est pourquoi il importe que tous aient une idée très précise de ce qu'on attend d'eux dans la poursuite des objectifs nationaux.

Il convient donc de définir le rôle de l'État dans la planification économique et sociale et l'action qui en découle. D'aucuns ne reconnaissent à l'État qu'un rôle très limité. A leur sens, l'économie de marché garantit au mieux la répartition efficace des ressources nécessaires à la production et à la croissance, réduit au minimum le gaspillage et favorise au maximum la liberté et l'initiative individuelles.

A ces vues s'opposent vigoureusement ceux qui préconisent une intervention de plus en plus prononcée de l'État dans l'orientation de la croissance économique, dans la compensation des insuffisances de la libre entreprise et dans la répartition des revenus en fonction de critères socialement acceptables. Selon cette école de pensée, les dépenses publiques et l'intervention de l'État doivent augmenter de façon à combler à cet égard les lacunes de l'économie de marché.

Entre ces deux extrêmes, le Gouvernement opte pour le juste milieu.

Cette option intermédiaire envisage une société au sein de laquelle tous les Canadiens puissent s'épanouir pleinement, une société où la justice, la bonté, la tolérance et l'ouverture d'esprit fonderont un Canada fort et uni, une société qui repose sur l'initiative individuelle et la liberté personnelle. Choisir le juste milieu suppose qu'on se fie au système de marché pour stimuler la croissance dont le Canada a besoin et qu'en même temps, on continue de se préoccuper de la justice sociale et de l'égalité des chances. D'autre part, un tel choix suppose aussi qu'il faille améliorer le fonctionnement du marché et trouver une façon moins coûteuse et moins interventionniste de poursuivre les objectifs sociaux.

Ces vues ont inspiré le programme législatif du Gouvernement pour les prochains mois, et ce sont elles qui détermineront les lignes de conduite à suivre après le programme anti-inflationniste.

De toute évidence, la mise au point d'une action propre à notre époque exige la plus étroite collaboration entre les pouvoirs publics, les travailleurs, les hommes d'affaires, les associations bénévoles et coopératives et tous les autres groupes sociaux. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement lancera une série d'importantes consultations à travers le Canada, dans le dessein d'assurer un partage plus équitable des responsabilités économiques et sociales.

Consultation in this context does not mean simply informing the public about Government decisions. Nor does it mean an aimless search for the opinions of others. It means that the Government will place before interested Canadians its assessment of the major problems we must solve together, and its definition of the available options.

Parliament will have a vital role to play, as of course will the provincial governments and their municipalities. For example, the provinces will be asked to enter into early consultations with the federal government on the renewal of agreements relating to the anti-inflation program, and on the process by which, at the appropriate time, controls may be removed.

The Government is confident that Canada will realize the great potential of the next decade, because Canadians in all sectors of our society are opening their minds to the future, and are demonstrating a willingness to adopt the means necessary to translate opportunity into reality. Canada will make steady progress toward the goals of national unity, equality of opportunity, and the enhancement of individual freedom, because the people of this country have the courage to tackle difficult problems, the will to take our own future into our own hands, and the wisdom to understand that we work effectively only when we work together.

You will be asked to consider other legislative proposals.

Members of the House of Commons,

The Government intends to present a budget in this Session.

You will be asked to appropriate the funds required to carry on the services and expenditures authorized by Parliament.

Honourable Members of the Senate,

Members of the House of Commons,

May Divine Providence guide you in your deliberations.

The Commons withdrew.

His Excellency the Governor General was pleased to retire.

The sitting of the Senate was resumed.

The Honourable Senator Langlois presented to the Senate a Bill S-1, intituled: "An Act relating to Railways".

The Bill was read the first time.

The Honourable the Speaker informed the Senate that a copy of the Speech of His Excellency the Governor General had been left in her hands.

The Speech was read by the Honourable the Speaker.

The Honourable Senator Langlois moved, seconded by the Honourable Senator Hayden:

Dans ce contexte, la consultation ne se borne pas à la communication au public des décisions gouvernementales, ni à une quête d'opinions pour la forme. Elle servira au Gouvernement à exposer aux intéressés son évaluation des principaux problèmes que nous devons régler ensemble et sa conception des solutions possibles.

Le Parlement et, bien entendu, les gouvernements provinciaux et municipaux, auront un rôle vital à jouer. Aussi, les provinces seront-elles priées de consulter au plus tôt le Gouvernement fédéral sur le renouvellement des accords relatifs au programme anti-inflationniste et, le moment venu, sur la façon de mettre fin à la réglementation des prix et des salaires.

Le Gouvernement est sûr que le Canada saura réaliser les splendides promesses de la prochaine décennie, parce que les Canadiens de toutes les couches sociales regardent vers l'avenir et veulent manifestement profiter de tous leurs atouts. Le Canada continuera de progresser dans la voie de l'unité nationale et dans la fidélité aux idéaux de l'égalité des chances et de la garantie des libertés individuelles, parce que son peuple a le courage d'affronter les obstacles, la volonté de prendre en main son destin et la sagesse de reconnaître que l'unité est la clé de l'efficacité.

Vous serez invités à étudier d'autres mesures législatives.

Membres de la Chambre des communes,

Le Gouvernement se propose de présenter un budget au cours de cette session.

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois présente au Sénat un Bill S-1, intitulé: «Loi concernant les chemins de fer».

Le Bil est lu pour la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a en main une copie du discours de son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden,